

LES ECHOS DE SAINT-MYON

Edition de mai 2009 – N° 3

Madame, Monsieur,

Après le Bulletin Municipal, nous avons le plaisir de vous adresser les Echos de Saint-Myon N° 3. Permettez-moi de remercier toute l'équipe de rédaction pour ce travail. Comme vous pouvez le constater ci-dessous et malgré la crise économique et financière que traverse notre pays, entraînant pour les collectivités une baisse des ressources, nous allons réaliser un certain nombre d'opérations pour améliorer et faciliter la vie de chacun. Votre Conseil Municipal est au travail et je m'en félicite. Je termine en vous souhaitant, Madame, Monsieur un bon été, et l'expression de mes sentiments dévoués.



Présentation du budget 2009

Fixation des taux et taxes :

Le conseil municipal a décidé d'appliquer une augmentation de 2 % :

- la taxe d'habitation passe de 7,26 à 7,41 %
- la taxe foncière passe de 12,60 à 12,85 %
- la taxe du foncier non bâti passe de 59,61 à 60,70 %

Le budget primitif

pour la commune :

- la section de fonctionnement : les recettes et les dépenses s'équilibrant à la somme de 217 583,67 €
- la section d'investissement : les recettes et les dépenses s'équilibrant à la somme de 125 003,99 €

Pour l'assainissement :

- la section de fonctionnement : les recettes et les dépenses s'équilibrant à la somme de 16 063,23 €
- la section d'investissement : les recettes et les dépenses s'équilibrant à la somme de 18 928,93 €

Pour le CCAS : les recettes et les dépenses s'équilibrant à la somme de 2 186,35 €

L'investissement : Présentation des différents travaux prévus pour l'année 2009

- Travaux d'entretien sur les huisseries des logements sociaux de la cure : reprise du mastic et peintures de toutes les fenêtres et des volets : montant prévu : 6375 €
- reprise du P.L.U. : montant : 4800 €
- achat d'un terrain rue des Varennes : 2600 €
- plantation route de Combronde : 1000 €
- amélioration de l'acoustique de la salle des fêtes et pose de rideaux occultant : 4681 €, avec une demande de subvention en cours pour un montant de 987 €
- travaux sur le four banal pour un montant de 9000 €, avec des demandes de subventions au Conseil Général pour un montant de 1868 € et dans le cadre de la D.G.E. pour 2242 €
- achat de matériel : deux armoires pour le secrétariat soit 550 € et un groupe électrogène soit 800 €
- réalisation de travaux dans le bâtiment de la Source Desaix : électricité et protection : 1126 €.
- des travaux rue des Vignes ont été étudiés et sont budgétisés par la Communauté de Commune des Côtes de Combrailles, ils sont réalisés par l'entreprise Colas pour un montant de 39 176,50 €. En ce qui concerne l'électricité, l'entreprise Serange doit installer des lampadaires avec le SIEG pour un montant de 4950 €
- réalisation d'un désableur en amont de notre station d'épuration grâce à la participation du SIVOM du Val de Morge.

A la demande d'un certain nombre d'habitants, nous avons décidé de mettre à la disposition de la population un conteneur « Seringues usagées ».

Vous avez dès maintenant la possibilité de déposer dans ce conteneur aux heures d'ouverture de la Mairie **le mardi de 14 H 00 à 17 H 00 et le vendredi de 14 H 00 à 19 H 00** vos boîtes usagées. Merci de respecter ces horaires.

Ce conteneur étant exclusivement réservé aux seringues, il ne peut recevoir d'autres déchets (cotons ...).

Compte tenu de la carence du SBA, le conseil municipal a décidé d'apporter aux Saint Myonnais(es) un service supplémentaire.

En cas de problème, merci de contacter le Maire au 06.99.14.89.17 ou les Adjoints.

L'église entre privé et public

Dès le début, une précision orthographique s'impose. L'Eglise avec une majuscule est constituée par l'ensemble des catholiques ou proches. L'édifice où ils se rassemblent s'écrit avec une minuscule.

Les églises ont été construites avec des fonds privés, le plus souvent venant des fidèles. Dans l'histoire, les biens de l'Eglise ont été l'objet de convoitises. Au début du 20^{ème} siècle, le gouvernement décide la séparation de l'Eglise et de l'Etat et de s'approprier les biens de celle-là. Mais la liberté de culte subsiste. Ce qui explique que notre presbytère a été occupé par le prêtre résident mais qu'ensuite la commune a pu le transformer en logements sociaux. Bien communal, l'église est entretenue par la commune. Lors de la séparation une liste de biens a été établie. Mais l'édifice reste un lieu privilégié de l'exercice du culte et comme tel il fait l'objet d'un « bail » avec le chargé du culte désigné sous le nom d'affectataire.

Celui-ci doit donc être considéré comme ayant les droits de tout locataire avec pour conséquence que l'utilisation de l'édifice pour une manifestation non culturelle relève de sa seule autorisation.

Si l'affectataire a le droit de décider sur un certain nombre de points, le bâtiment étant monument historique, la commune dans le respect de la tradition doit pouvoir faire visiter, ouvrir, fermer ce lieu de culte. Une concertation doit être nécessaire pour une bonne entente entre les parties.

Naissances 2009

- 17 janvier : PARRET Mani, Anis, Dao
- 27 janvier : VOGT Sofiane
- 20 février : DELRUE Alexis, Damien
- 18 mars : BONNAMY--DESMULIERS, Noé

Les prochaines manifestations

*Le 21 Mai : Fête de l'huile de noix et vide-grenier
Place de Loche.*

Le 6 juin : Retransmission à la salle polyvalente de la finale du championnat de France 2009 de Rugby « TOP14 »

Le 27 Juin : Feu de la Saint-Jean au Ronchalon, barbecue accompagné d'un groupe de musiciens

Le 14 Juillet : Journée familiale, jeux, retraite aux flambeaux

Pour plus d'informations, deux E-Mails ont été créés pour :

- le comité d'animation : comanimatst_myon@yahoo.fr
- English Club : theenglishclub_ofstmyon@yahoo.fr

LE FOUR BANAL

Cette année encore, le four banal de PARRET a été rallumé à trois reprises par les habitants du village. C'est le 4 avril, à l'occasion des Rameaux ainsi que les 11 et 13 avril pour Pâques qu'il a été mis en chauffe.

De nombreuses personnes sont venues pour l'occasion et aussi pour maintenir la tradition du village apporter leurs pots afin de les faire mijoter. L'ambiance était vraiment très chaleureuse et conviviale.

Pourquoi ne pas envisager de l'utiliser plus souvent afin que le plus grand nombre de SAINT-MYONNAIS puisse profiter de ce beau patrimoine.



Appel à davantage de civisme !!!

Des dégradations ont été observées ces dernières semaines sur la commune : destructions des cordes des agrès sur le portique des enfants et du banc en bois situé sur le terrain de jeu, dépôts sauvages des déchets « utilisez les poubelles nouvellement installées au lieu de mettre vos déchets sur notre planète !!! Abandon « sauvage » de déchets verts et autres « **Attention la morgue n'est pas une benne à ordures !!!** », non respect du point propre... Vitesse excessive « **pensez à vos enfants** », manque de courtoisie, stationnement gênant et parfois dangereux.

Changer ses habitudes, surtout si elles sont mauvaises, peut être utile !

Soyons tous vigilants pour que vivre et se promener dans notre village

restent synonymes de sérénité et de sécurité... .

Nous en appelons donc au bon sens de chacun !